

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 11 POUR : 11 CONTRE : / ABSTENTION : /	<b><u>L'an deux mille vingt-cinq le 23 janvier à vingt heures et trente minutes</u></b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation :</u></b> Le 15 janvier 2025 <b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Nadine CUSIN
<b><u>Présents :</u></b> Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Agnès RICHARD, Martin PHILIPPS, Arnaud POLLET, Cécile CASSOU-LENS, Gaël MENETRIER <b><u>Absent(e)(s) avec procuration :</u></b> Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Estelle SIMONIN <b><u>Absent(e)(s) sans procuration :</u></b> Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Delphine BACHELLERIE, Pascal GROSFORT	

**Délibération n° D25-03**

**OBJET : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant que l'article L.612-1 permet à l'ordonnateur d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant qu'il s'agit de ne pas retarder le paiement des factures des entreprises ;

Considérant que le montant des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 s'élève à :

Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles	38 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles	712 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations En cours	10 000 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de :

Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles	5 500 €
Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles	178 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations En cours	2 500 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré**

- ✓ **AUTORISE** le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement en cours et futures dans la limite ci-dessous jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.

<i>Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles</i>	<i>5 500 €</i>
<i>Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles</i>	<i>178 000 €</i>
<i>Chapitre 23 – Immobilisations En cours</i>	<i>2 500 €</i>

- ✓ **AUTORISE** l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement du budget communal pour l'exercice 2025 telle que présentée ci-dessus. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget aux chapitres 20, 21 et 23 du budget primitif 2025.
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**  
*Vincent TISSOT*



*Certifiée exécutoire le 24/01/2025  
Transmise en Sous-Préfecture le 24/01/2025  
Affichée le 24/01/2025*